



Dispositif expérimental de prévention Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)

*Protéger votre maison face
aux mouvements de sols argileux.*

QUEL EST LE BUT DU DISPOSITIF RGA ?

- Prévenir l'apparition de désordres structurels de votre maison.
- Bénéficier d'un accompagnement administratif, technique, sécurisé.
- Proposer une aide financière pour réaliser les diagnostics et les travaux préventifs, calculée selon vos conditions de ressources.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER !



1

Vérifier la présence ou non de fissures à l'intérieur de votre maison.

2

Contactez le Service Prévention RGA de Tarn-et-Garonne

QUI EST CONCERNÉ PAR CE DISPOSITIF ?

- Les propriétaires occupants de résidences principales, de plus de 15 ans, non mitoyennes, de moins de 2 étages.
- Les maisons situées en zones de fort aléa au RGA, qui ne présentent pas de désordres architecturaux, ni de fissures sur les murs intérieurs de plus de 1mm.

SERVICE PRÉVENTION RGA 82

Permanence téléphonique les mardis et jeudis matin.

05 63 03 60 92
preventionRGA@tarnetgaronne.fr